



**Mairie de Chars**

## **Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 janvier 2018**

Nombre de membres en exercice : 19

Par suite d'une convocation du 26 décembre 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, à 20 heures, sous la présidence de Danièle ROUX, maire.

Nombre de membres en exercice : 19

### **Etaient présents : 11**

|                     |                         |                          |
|---------------------|-------------------------|--------------------------|
| Danièle ROUX, Maire | Evelyne BOSSU, adjointe | Xavier BACHELET, adjoint |
| Jean MAUREY         | Martine VIDECOQ         | Olivier QUILLET          |
| Sébastien RAVOISIER | Angélique DUCAT         | Chantal BENIER           |
| Philippe CHAUVET    | Véronique BATAILLON     |                          |

### **Etaient Absents ayant donné procuration : 7**

|                         |           |                  |
|-------------------------|-----------|------------------|
| Ariane MARTIN, Adjointe | Pouvoir à | Philippe CHAUVET |
| Gilles WAGNON           | Pouvoir à | Olivier QUILLET  |
| Christian LEPLUS        | Pouvoir à | Danièle ROUX     |
| Nicolas PRIOUX          | Pouvoir à | Xavier BACHELET  |
| Florence BILINSKI       | Pouvoir à | Jean MAUREY      |
| Carole BOUILLONNEC      | Pouvoir à | Evelyne BOSSU    |
| Jean-Claude DAUVEL      | Pouvoir à | Chantal BENIER   |

### **Etait Absent : 1**

|                   |  |  |
|-------------------|--|--|
| Isabelle BAILLEAU |  |  |
|-------------------|--|--|

Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Martine VIDECOQ est désignée pour remplir cette fonction.

---

### ORDRE DU JOUR

---

- 1- C.C. Vexin Centre : Adoption des nouveaux statuts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- 2- C.C. Vexin Centre : Désignation du membre représentant la commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Vexin Centre
- 3- C.C. Vexin Centre : Désignation de délégués titulaire et suppléant à la Commission Intercommunale des Impôts directs CIID
- 4- S.I.A.V.V. : Modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Vallée de la Viosne (SIAVV) au regard des dispositions des Lois MAPTAM et NOTRE concernant la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.
- 5- Questions diverses.

---

Madame le Maire, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Le dernier compte rendu est adopté sans observation.

---

**1-2018**

## **Communauté de Communes Vexin Centre (CCVC) : Modifications des statuts au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Il est présenté à l'assemblée les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Vexin Centre modifiés et approuvés en séance communautaire du 17.12.2017, notamment sur les articles suivants : article 1 et 8 – commune nouvelle de Aavernes et sa représentation,

Article 16 : Compétences Obligatoires : GEMAPI (Gestion En Milieu Aquatique Prévention Inondation),

Article 17 : Compétences Optionnelles ajoutées ou modifiées : Politique de la Ville, Politique du logement d'intérêt communautaire et cadre de vie, et Maison de Services Au Public (MSAP).

**Décision : approbation**

**2-2018**

## **CC Vexin Centre : Désignation d'un membre de la commune à la Commission d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)**

Vu la délibération 2017-09-40 de la Communauté de Communes Vexin Centre adoptant le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et prévoyant la constitution de la CLECT, ayant pour missions principales de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU)

Le conseil municipal désigne le membre représentant la commune au sein de la CLECT de la Communauté de communes Vexin Centre, **Après en avoir délibéré,**

**Désigne** Madame Danièle Roux.

**Décision : approbation**

**3 - 2018**

## **CC Vexin Centre : Désignation d'un membre titulaire et supplémentaire à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)**

En application des articles 1504, 1505 et 1517 du Code Général des impôts (CIG), cette commission se substitue à la commission communale des impôts directs de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

**Décide** de procéder à l'élection d'un membre titulaire et d'un membre supplémentaire,

Compte tenu des candidatures et du résultat du vote, sont désignés membres :

Titulaire : BENIER Chantal, conseillère Municipale, domiciliée à CHARS – 19, rue de l'Eglise

Suppléant : CHAUVET Philippe, conseiller municipal, domicilié à CHARS – 3, rue des Mésanges.

**Décision : approbation**

**4-2018**

## **Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Viosne (SIAVV) Statuts modifiés au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Il est présenté à l'assemblée les nouveaux statuts du syndicat approuvés en Comité Syndical n° 145 du 11/12/2017 notifiée au Maire de la commune le 14/12/2017,

Considérant que la loi MAPTAM modifiée par la loi NOTRe précitée attribue aux EPCI à fiscalité propre une nouvelle compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

Considérant la nécessité pour le SIAVV d'inscrire cette compétence :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

8° la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

**Décision : *approbation***

**5- Questions diverses :**

Madame le Maire remet à l'assemblée municipale la note préparatoire de la CC Vexin Centre au prochain conseil communautaire du 11 janvier 2018 notamment sur la compétence GEMAPI inscrite dans les statuts modifiés adoptés en premier point.

Madame le Maire informe d'un message reçu du Foyer Rural qui annonce la démission de son bureau au 30 juin prochain et l'organisation d'une assemblée générale prochainement.

Pour les élections législatives des 28 janvier et 4 février 2018, il convient de mettre en place le tableau des permanences.

L'ordre du jour étant épuisé, sans aucune question complémentaire, la séance est levée à 21 h.

Le Maire,  
Danièle ROUX